

# **Le cadre juridique dans l'hygiène et l'assainissement à Bamako et les obstacles liés à son application.**

## **The legal framework for hygiene and sanitation in Bamako and the obstacles to its application.**

**SISSOKO Pierre Soriba**

Doctorant

Ecole Doctorale des Sciences et Technologies (EDSTM)

MALI

**COULIBALY Abdourahmane**

Anthropologue, enseignant – chercheur

Faculté de médecine et d'odontostomatologie (FMOS)

BAMA KO

**Date de soumission :** 21/12/2024

**Date d'acceptation :** 07/02/2025

**Pour citer cet article :**

SISSOKO. P.S.; COULIBALY. A (2025) «Le cadre juridique dans l'hygiène et l'assainissement à Bamako et les obstacles liés à son application.», Revue Internationale du Chercheur «Volume 6 : Numéro 1» pp : 406 - 428

**Résumé :**

Au Mali, le secteur de l'hygiène et de l'assainissement connaît d'énormes difficultés dont le non-respect des textes qui le régissent. Le présent article vise à étudier les obstacles qui empêchent les acteurs de respecter les textes qui régissent le secteur de l'hygiène et de l'assainissement. Il vise surtout à comprendre les difficultés liées au respect de ces textes. Cette étude repose essentiellement sur l'approche qualitative. Nous avons fait des entretiens semi-directifs avec les acteurs au niveau institutionnel et représentants de la société civile dans le district de Bamako. Au total 36 entretiens ont été réalisés. Le secteur de l'assainissement a connu des réformes de l'indépendance à nos jours. Le ministère de la santé, à travers le service d'hygiène, était chargé de la police d'hygiène jusqu'à la création de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN). Le non-respect des textes dans le domaine de l'assainissement s'explique par la pression sociale, les enjeux politiques, le manque de ressources financières et le manque d'initiatives des services techniques.

**Mots clés :** Assainissement ; Bamako, hygiène ; cadre juridique ; Obstacles.

**Abstract:**

In Mali, the hygiene and sanitation sector is facing enormous difficulties, including non-compliance with the texts governing the sanitation sector. The aim of this article is to examine the obstacles preventing stakeholders from complying with the texts governing the hygiene and sanitation sector. Above all, it aims to understand the difficulties involved in complying with these texts. This study is essentially based on a qualitative approach. We conducted semi-directive interviews with actors at institutional and local level in the district of Bamako. A total of 36 interviews were conducted. The sanitation sector has undergone reform since independence. Until the creation of the national board of sanitization and contamination control and disturbances, the Ministry of Health, through the Hygiene Department, was responsible for the hygiene police. Non-compliance with sanitation legislation is due to social constraints, political stakes, lack of financial resources and lack of initiative on the part of technical services.

**Keywords :** Sanitation ; Bamako ; hygiene ; legal framework ; obstacles.

## Introduction :

Depuis au temps de Soundjata, roi du manding qui a vécu de 1235 à 1255, les préoccupations d'ordre environnemental existait au Mali (Ndiogou, 2016, p. 19).

Au temps colonial, ces questions environnementales furent déclenchées par les grandes endémies. C'est ce qui motiva le gouvernement général de l'Afrique occidentale française, à mettre en place un arrêté concernant la construction et la salubrité des maisons (Archives nationales du Mali, 1906). Après l'indépendance, l'hygiène et l'assainissement ont évolué timidement jusqu'au 10 juin 1982, date du premier décret du gouverneur du district de Bamako portant règlement de police en matière d'hygiène publique et d'assainissement dans le périmètre du district de Bamako (MEADD, 2023, p. 96). L'application de cette réglementation était confiée au service d'hygiène qui relève du ministère de la santé.

En 1998, la direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances (DNACPN) a été créée par décret (MEADD, 2023, p. 94). Elle fut placée sous la tutelle du ministère de l'environnement de l'assainissement et du développement durable. Le transfert de l'assainissement au ministère de l'environnement, est la manifestation du désir de l'état malien à se conformer aux normes internationales. Mais aussi pour améliorer l'hygiène et l'assainissement au Mali. Si la réforme du système d'hygiène et d'assainissement était nécessaire, elle n'a pas pour autant contribué à améliorer l'hygiène et l'assainissement à Bamako.

Le manque d'assainissement tue, entrave le développement économique du Mali et participe à la dégradation de l'environnement (MEA, 2009a, p. 6). En effet, il n'est étranger pour qui vit à Bamako, de 2015 à nos jours de voir des dépôts anarchiques, des tas d'ordures, des eaux usées ménagères, artisanales et même souvent industrielles logées dans les caniveaux réservés aux eaux pluviales. L'assainissement et l'hygiène sont réglementés au Mali. La création de la direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances (DNACPN) vise à rendre la ville de Bamako propre.

Alors quels sont les obstacles liés à l'application du cadre juridique dans l'hygiène et l'assainissement à Bamako ?

L'assainissement constitue aujourd'hui l'une des thématiques de recherche les plus débattues en Afrique de l'ouest. Ainsi, les recherches portent sur différents aspects de l'assainissement. Certaines mettent l'accent sur la mauvaise gouvernance comme un facteur

déterminant dans l'insalubrité (Blundo & Pétric, 2013). D'autres, sur la mauvaise gouvernance et ses corollaires sur la santé de la population (Adamou, 2021; Bakary & Hien, 2023; Ibrahim & Traore, 2022; Kouassi, 2015). Nous avons des recherches qui lient l'insalubrité au manque d'infrastructures et des techniques non adaptées à l'Afrique subsaharienne (Fall, Ucad, et al., 2017; Tini, 2003). Il y a aussi des recherches sur les mécanismes de gestion des déchets (Bouju et al., 2009; Ouattara et al., 2022; Sissoko, 2021; Traore, 2012). D'autres ont mis l'accent sur la gestion des déchets solides et liquides, leur caractérisation, leur traitement et la vie dans les décharges à Bamako (Adamou, 2021; Dagno et al., 2023a; Dembélé, 2019; Toure et al., 2023). Enfin, des études mettent en évidence les actes d'incivisme et son origine (Bouju et al., 2004; Eralakaza et al., 2022). Ces recherches mettent l'accent sur la gouvernance de manière générale, les insuffisances techniques dans la collecte et leurs conséquences, mais peu d'études portent sur l'aspect juridique qui cadre les politiques d'assainissement d'où l'intérêt de cette étude.

Pour un développement durable, l'hygiène et l'assainissement doivent être l'identité de chaque ville. À Bamako, cet objectif est freiné par le non-respect des textes juridiques et réglementaires. D'où ce travail pour comprendre les obstacles liés au non-respect des textes de l'hygiène et l'assainissement. Il vise spécifiquement à déterminer les contraintes liées à l'application du cadre juridique et législatif dans l'hygiène et l'assainissement.

L'anthropologie dans sa quête de compréhension des réalités sociales, s'attaque à l'assainissement à travers sa dimension socio-politique. Ainsi, les questions de gouvernance de l'hygiène et de l'assainissement sont aussi du ressort de l'anthropologie, particulièrement l'anthropologie politique ou encore de l'anthropologie sociale (Bouju et al., 2009, p. 125), d'où l'intérêt de cette étude.

L'application du cadre juridique et législatif dans l'hygiène et l'assainissement, met en interaction trois catégories d'acteurs : La direction nationale de l'assainissement (DNACPN), les élus communaux et les citoyens. La compréhension de ce rapport à travers le cadre juridique et législatif dans l'hygiène et l'assainissement nous amène à questionner l'enchevêtrement de logiques politiques sociales, économiques et culturelles voire morales.

Comme le souligne Jean Pierre Olivier de Sardan, cité par Bouju (2009) : « *L'application de l'anthropologie aux questions d'assainissement urbain implique donc une approche par l'enchevêtrement de logiques politiques, sociales, économiques et culturelles, voire morale* ».

Si le cadre juridique est substantiel dans la coopération internationale et sous régionale, sa mise en œuvre, reste difficile au Mali, précisément à Bamako capitale du Mali.

Selon la politique nationale d'assainissement du Mali, ce domaine recouvre les problématiques suivantes : les déchets liquides qui se divisent en plusieurs catégories (eaux usées et eaux grises, eaux usées artisanales et industrielles), les déchets solides (ordures ménagères, déchets industriels banals et ferraille), les déchets spéciaux ou dangereux tels que définis par le décret n°07-135/P-RM du 16 avril 2007 et dont la liste est annexée à ce document, les eaux pluviales et leur gestion, les actions et mesures d'éducation et de sensibilisation à l'hygiène (MEA, 2009b, p. 14).

L'hygiène entre dans la définition de la notion d'assainissement mais dans le passé l'accent était mis sur le concept hygiène d'où l'emploi de l'hygiène et de l'assainissement dans notre thème.

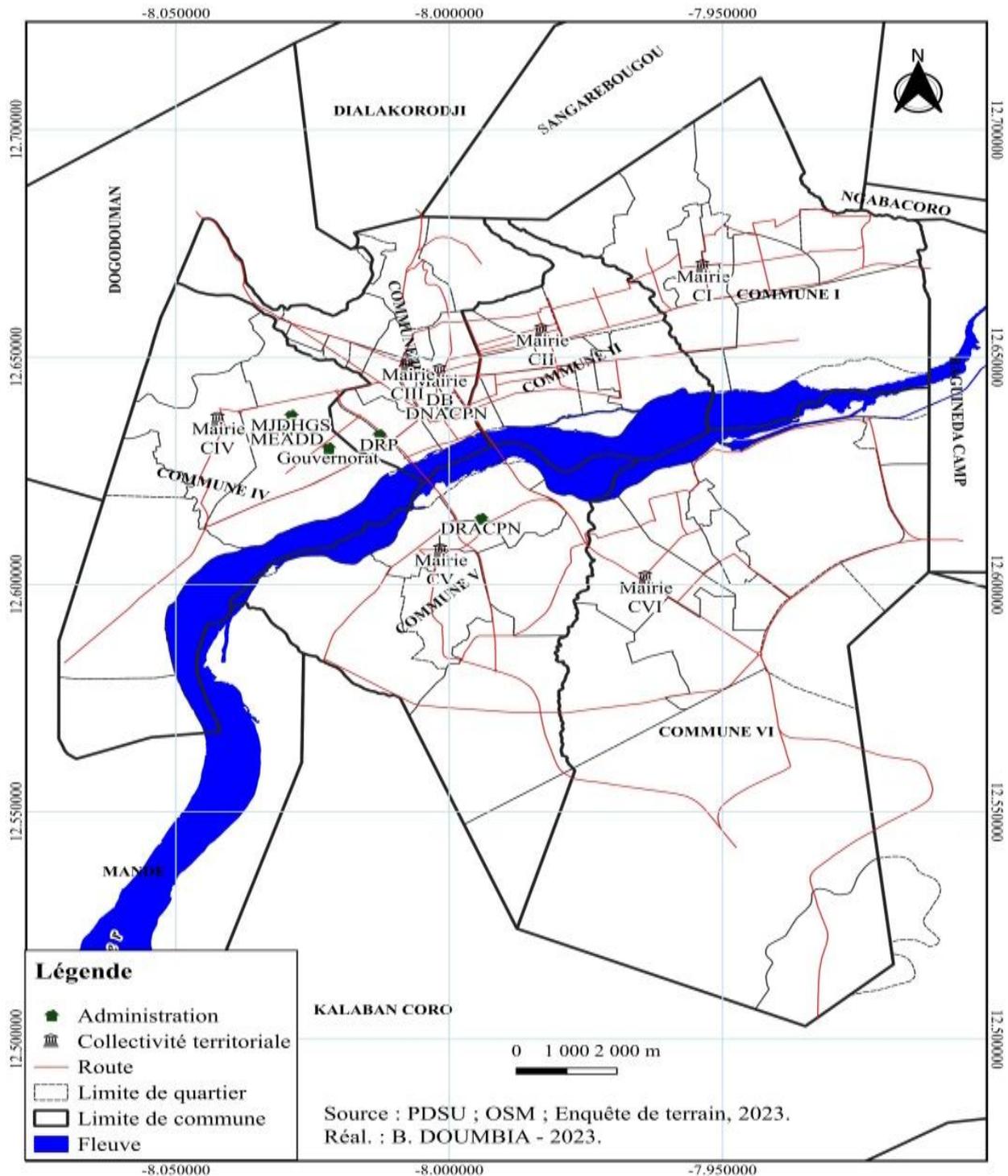
Cette étude s'articule autour de deux grandes parties : la première traite de l'histoire de la police d'hygiène et la seconde décrit les contraintes liées à l'application du cadre juridique.

## **1. Zone d'étude**

L'étude a eu lieu dans le district de Bamako. Située sur les rives du fleuve Niger, il est la capitale politique et économique du Mali. Il s'étend d'ouest en est sur 22 km et du nord au sud sur 12 km, pour une superficie de 267 km<sup>2</sup>, avec une population de 4 227 569 habitants (DNP, 2022). Bamako, ville coquette est érigée en District et divisée en six (6) communes dirigées par les Maires élus. La commune I compte 9 quartiers, la commune II, 11 quartiers, la commune III, 20 quartiers, la commune IV, 8 quartiers, la commune V, 8 quartiers et la commune VI 10 quartiers. Avec la loi N°2023-005 du 13 mars 2023, les communes ont été érigées en des arrondissements qui sont au nombre de 7.

Bamako est devenue par excellence, le carrefour de l'Afrique de l'ouest et accueille une population variée, composée des différentes ethnies présentes au Mali mais aussi des pays limitrophes. La forte croissance démographique de Bamako s'explique par le flux de la population migrante majoritairement jeune. La cartographie ci-dessous, montre les acteurs clés chargés du respect du cadre juridique.

Figure1 : Carte de Bamako avec les différentes communes.



La figure 1 présentant la carte de Bamako, met en relief les acteurs qui gouvernent le secteur de l'assainissement.

## 2. Approche méthodologique

Cet travail est le fruit d'une recherche de terrain. L'objectif visé par cette étude nous a amené à choisir l'approche qualitative. Il a été question dans un premier temps de procéder à une recherche documentaire

Un guide d'entretien fut aussi adressé aux acteurs institutionnels et société civile impliqués dans l'hygiène et l'assainissement. Le guide d'entretien fut adressé spécifiquement au personnel de la direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances, la direction régionale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances et ses services déconcentrés en commune III et IV du district de Bamako, deux anciens directeurs de la direction nationale des services urbains de la voirie et de l'assainissement ainsi qu'un chef de la division assainissement de la voirie du district de Bamako. Quant à la société civile, nous nous sommes entretenus avec le représentant du collectif des groupements intervenants dans l'assainissement au Mali (COGIAM), le représentant des groupements d'intérêt économique de la commune III et de la commune IV, des chefs de quartier de la commune III et IV. Au total trente-six (36) entretiens ont été réalisés.

**Tableau 1 : La population interviewée**

Catégorie population	Effectif
Acteurs institutionnels zone et nombre	17
Société civile zone et nombre	8
Population	11
<b>Total</b>	<b>36</b>

Le tableau 1 détaille l'échantillon utilisé pour les entretiens.

Des entretiens libres ont aussi été réalisés dans le district de Bamako. Ils se faisaient à chaque fois que le groupe d'individu ou un individu nous accordait un temps de débat.

Cette recherche sur le terrain a commencé en Septembre 2022, et a pris fin en Novembre 2024. Dans cette étude, une partie a été dédiée à l'observation des activités des acteurs institutionnels, le discours et la pratique. Nous avons aussi observé certains quartiers à savoir Lafiabougou, Sébenicoro, Badalabougou et Dravela. L'objectif était de vérifier l'impact des

activités de la police d'hygiène sur les pratiques des usagers. Ces données ont été recueillies conformément au principe éthique en la matière.

Au niveau institutionnel, elle a porté sur les procédures de constat des cas de nuisances fait par les agents du service d'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances (SACPN). Au niveau des quartiers, il s'agit des plaignants au près du service d'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances (SACPN).

### 3. Résultats

#### 3.1 Les obstacles liés à l'hygiène et l'assainissement dans le district de Bamako

##### 3.1.1 Le cadre juridique

L'hygiène et l'assainissement trouvent leurs fondements juridiques dans les constitutions de 1992 et du 22 juillet 2023. Dans leurs préambules, le Mali s'engage à assurer l'amélioration de la qualité de la vie et la protection de l'environnement. Dans l'article 25 de la constitution de 2023, la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tout citoyen et pour l'Etat. Ce sont les préambules et l'article 25 de la nouvelle constitution qui justifient les conventions internationales et les textes législatifs et réglementaires signées par le Mali. Le tableau ci-dessous cite les conventions internationales signées par le Mali.

**Tableau 2 : Les conventions internationales signées par le Mali (Koné, 2023, p. 16)**

Les conventions internationales signées par le Mali	Dates
-Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone	1987
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.	1993
Protocole de Kyoto	1999
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	le 24 juin 1992
Convention cadre des Nation Unies sur le changement climatique	le 28 décembre 1994
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	14 avril 1995
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion dangereuse des produits en Afrique	le 25 avril 2001
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et	le 29 janvier 2003

pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de Minamata sur le mercure	le 21 mai 2005 et 2013
Convention de Minamata sur le mercure le	11 mars 2015

Le tableau 2 met en relief les conventions internationales que le Mali a ratifié dans le secteur de l'assainissement.

D'après les responsables de la direction générale de l'assainissement, l'implication de leur service dans ces conventions est beaucoup plus liée à la possibilité de financement des activités.

### 3.1.2 Les textes législatifs et réglementaires :

**Tableau 3 : Les principaux lois et décrets régissant l'hygiène et l'assainissement**

(MEADD, 2023, p. 70)

Lois et dates	Contextes
La loi N°02-006 du 31 janvier 2002	définit le code de l'eau.
-La loi N°2023- 004 DU 13 Mars 2023	code des collectivités territoriales
La Loi N°96-025	portant statut particulier du district de Bamako
La loi N°2014-024 du 03 juillet 2014	portant interdiction de la production de l'importation et de la commercialisation des sachets plastiques non biodégradable
La loi N°2021-032 du 24 mai 2021	relative aux pollutions et aux nuisances.
Le décret N° 01-394/P-RM du 06 septembre 2001	fixant les modalités de gestion des déchets solides
Le décret N°01-395/P-RM du 06 septembre 2001	fixant les modalités de gestion des eaux usées et gadoues
Le décret N°07-135/P-RM du 16 avril 2007	fixant la liste des déchets dangereux
L'ordonnance N°2019-022/P-RM du 27 septembre 2019	portant code minier (DNACPN)
Décret N°2014-0572 du 22 juillet 2014	Fixant détail des compétences transférées de l'Etat aux

En ces Articles : 7, 8, 9, 10,11.	collectivités territoriales dans le domaine de l'assainissement et de la lutte contre les pollutions et nuisances
Décret N°2017-0326/PRM	Régissant l'hygiène de l'habitat en république du Mali
Décret N°2017-0325 du 11 avril 2017	Régissant l'hygiène de la restauration collective en république du Mali
Décret N°2012-0356/PRM du 29 juin 2012	Portant code de déontologie des agents de l'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances (DNACPN)

Ce tableau 3 présente les lois et décrets qui cadrent le secteur de l'assainissement. Ces textes doivent être soutenus par un code de l'assainissement et de l'environnement dont le Mali ne dispose pas. Certains responsables pensent que la police d'hygiène serait limitée par le cadre juridique qui ne définit pas la pollution et la nuisance avec plus de précision. Ce constat est aussi fait par Koné Oumar un spécialiste en assainissement (Koné, 2023).

### 3.2 L'évolution de la police d'hygiène

De l'indépendance du Mali en 1960 à 1998, le service d'hygiène et de salubrité, sous l'autorité du ministère de la santé, était chargé de veiller au respect du cadre juridique dans les espaces publics. La voirie municipale s'occupait de la collecte des déchets solides dans les ménages et les espaces publics. De 1960 à 1982, il n'y avait pas de texte de référence nationale sur l'hygiène et l'assainissement. Ainsi, les fonctionnaires du service d'hygiène se servaient du texte « les grandes endémies » pour sensibiliser et dissuader les pollueurs. C'est le 10 juin 1982 que l'arrêté N°22/CD-GD, portant règlement de police d'hygiène publique et d'assainissement dans le périmètre du district de Bamako a été signé par le gouverneur chef de bataillon Moussa KEITA (MEADD, 2023, p. 240). Ce décret comprend trois titres et 36 articles définissant les mesures d'hygiène et les sanctions. Le ministère de la santé à travers La direction nationale de la santé et de l'hygiène publique possède en son sein le département de salubrité, de l'hygiène et l'hygiène alimentaire présentement.

*« Eh ! Fiston, tu sais, c'est le système démocratique qu'a détruit notre société. Aujourd'hui, pour la liberté, on a arrêté de réprimander les gens. Tout ce fait par volonté non par contrainte comme dans le passé. Au temps de Modibo, nous on se baignait dans les caniveaux*

*pendant l'hivernage. Mais aujourd'hui, il faut voir l'état des caniveaux, aucun entretien. On avait peur du service d'hygiène, mais aujourd'hui, la population n'est plus inquiétée. C'est votre temps qui se définit ainsi.* » (S.A Cadre de la voirie du district de Bamako)

En effet, ce discours est récurrent chez les personnes âgées. Au temps du Président Modibo KEITA (Premier Président du Mali indépendant de 1960 à 1968.) et même du pouvoir de Moussa TRAORE (second président du Mali, de 1968 à 1991.), il n'y avait pas assez de caniveaux à Bamako. La population était moins nombreuse qu'aujourd'hui. Lors du coup d'Etat, intervenu en 1991, les bâtiments des services d'hygiène à Bamako ont été saccagés. Cette manifestation en 1991, fut l'expression de l'incompréhension entre le service d'hygiène et les citoyens. Aussi, les dépisteurs des services d'hygiène avaient des comportements similaires à ceux d'aujourd'hui. Ils abuseraient de leur autorité pour soutirer de l'argent à la population. Le constat fait par un retraité de la direction nationale du service d'hygiène qui était ingénieur sanitaire illustre suffisamment cette situation. *« Bon ! Tu sais, en 1987 en tant que stagiaire au service d'hygiène, j'ai accompagné un doyen sur le terrain. J'avoue que quand nous sommes arrivés au marché, s'était la peur au ventre. J'ai remarqué des pratiques de corruption qui m'ont touché personnellement. »* (M.G Ancien cadre de la direction nationale de la santé) Après plusieurs concertations entre la banque mondiale et les acteurs institutionnels, en 1998, dans le souci de répondre aux exigences internationales et au bien-être de la population, le Mali a créé la direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances sous l'autorité du ministère de l'environnement et de l'assainissement. Pour un professeur de l'institut national de la santé public, la création de la direction nationale de l'assainissement, a été motivée par l'ambition de certains ingénieurs en génie rurale et en hygiène sanitaire nouvellement venus des études à l'extérieur. Ils se sont servis des conclusions de l'atelier national de la stratégie de l'hygiène public et de l'assainissement. Ce constat est revenu plusieurs fois dans nos entretiens. Ainsi, la création de la direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances (DNACPN) serait vue par les fonctionnaires du service d'hygiène comme la recherche du profit personnel. Dans la politique nationale d'assainissement, les directions collaborent pour l'hygiène et l'assainissement. Il y a moins d'échange entre les deux structures actuellement. Ce qui rend difficile l'atteinte des objectifs d'assainissement.

### **3.3 L'assainissement mis à mal par l'instabilité Institutionnelle**

La direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances (DNACPN) est rattachée au ministère de l'environnement de l'assainissement et du développement durable. Le directeur est nommé par décret. Ainsi, vue l'instabilité politique que connaît le pays, la direction nationale de l'assainissement a enregistré plusieurs directeurs de sa création en 1998 à nos jours. Pour un responsable du département :

*« Tu sais, l'un des problèmes de notre service est l'instabilité institutionnelle. C'est l'actuel directeur qui a duré à la direction. On le surnomme comme recordman ».* (A.C, Cadre de la direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances (DNACPN)

Pour un responsable de l'agence de l'environnement et du développement durable rattaché au ministère de l'environnement de l'assainissement et du développement durable, agence chargée de l'évaluation environnementale, *« notre ministère est le seul qui, à chaque remaniement ministériel, on remplace le ministre. »* Un autre a remplacé le « recordman » quelques jours après. Ces faits constituent pour ces responsables, un frein à la réussite du ministère et ses démembrements. La direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances est une structure de l'Etat. Elle est coordinatrice des activités de l'hygiène et de l'assainissement. L'état est certes une continuité, mais ces changements peuvent jouer sur le bon fonctionnement des services.

Si ces acteurs soulignent l'instabilité institutionnelle comme un facteur qui freine le développement de la structure, il faut reconnaître que les responsabilités de la direction sont définies par son décret de création, chaque acteur doit travailler en conformité aux textes qui régissent la gestion de la direction. Cependant, les postes sont plus liés aux arrangements politiques qu'à des fins d'exactitudes

### **3.4 Les priorités politiques au détriment des mesures d'hygiène et d'assainissement**

Dans le secteur de l'assainissement au Mali, le district de Bamako dispose d'une autonomie de gestion à travers le statut particulier de Bamako et le code des collectivités territoriales.

Le statut du maire est politique. Le maire garde son statut politique à conditions de travailler et satisfaire les demandes des citoyens. Autrement dit, le maire représente l'autorité, cependant son autorité est conditionnée aux soutiens des électeurs. Ce qui confère aux électeurs un pouvoir. L'hygiène publique implique le respect des règles. La population n'étant pas préparée à l'hygiène moderne, elle applique difficilement les textes. Pour une bonne application, les autorités doivent recourir à des sanctions (amendes). Cependant, cette

procédure est mise à mal par les enjeux politiques. Le maire a besoin de ses électeurs. Le service d'assainissement de contrôle des pollutions et des nuisances qui est habilité à sanctionner les pollueurs ; ceux qui sont en infractions, sont confrontés au pouvoir des maires. En effet, selon un agent du service d'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances (SACPN) :

*« Quand tu convoques un pollueur, ce dernier en venant répondre à la convocation, passe par le maire de sa localité. L'agent étant sous l'autorité du maire se plie à ses recommandations. La politique doit être séparée de l'assainissement. Les services d'assainissement doivent être autonomes dans leurs gestions. » (D.Y)*

Pour les maires en revanche, le service d'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances ne relève pas de leurs autorités.

*« Le premier qui était là est parti. On ne s'entendait pas avec ce dernier .Nous n'avons pas de moyen de contrôler les entrées d'argent. (Il s'agit des amendes des pollueurs). Celui qui est là actuellement est acceptable. Vous savez, nous connaissons le problème de l'assainissement. Les fonctionnaires ne veulent pas laisser les avantages liés à l'assainissement. On dit décentralisation, mais les ressources n'accompagnent pas le transfert. J'ai été en France dans le cadre d'un partenariat. Les municipalités ont le personnel à leur compte. Soit on accepte la décentralisation soit on l'abandonne. » (M.M.K Adjoint au maire commune III).*

Ces deux acteurs, la police d'hygiène et les élus communaux, se critiquent mutuellement. Pour les premiers leurs activités sont entravées par les enjeux politiques. Cependant, la police d'hygiène dans les communes est un service déconcentré qui relèvent directement du gouverneur du district de Bamako et de leur direction générale. Les maires n'ont aucun moyen de pression sur eux s'ils ne sont pas consentants. Ainsi, c'est un jeu qui les arrange. Quant au second, leurs critiques proviennent du fait qu'ils n'ont pas accès aux ressources générées par les amendes de la police d'hygiène.

Ces jeux des acteurs illustrent bien la théorie des champs et l'enchevêtrement de logiques politiques, sociales, économiques et culturelles (Olivier de Sardan, 2001a).

### **3.5 Les arrangements sociaux au détriment de la nuisance et de risque de santé publique**

Chaque société développe des normes qui permettent le vivre ensemble. Dans cette pratique, la pression sociale peut être lourde pour certains membres d'où l'incivilité sociale pour Jacky Bouju (Bouju et al., 2004, p. 40). En effet, la modernité implique des règles d'hygiène. Ainsi,

pour respecter ces règles les autorités recourent à la répression. Dans le district de Bamako, ce processus est souvent empêché par les relations sociales. Dans un entretien avec un groupe de jeune à Kalabambougou, un participant nous a partagé un vécu :

*« Une fois à Djikoroni, nous avons un voisin qui a connecté sa toilette à la rue. Le carré est devenu impraticable. Un moment la nuisance nous impactait directement. Quand j'ai convoqué le chef de famille à la mairie, il a fait appel à l'imam du quartier. Et les personnes âgées de la zone. Nous avons retiré notre plainte. Le voisin a promis de construire sa toilette selon les normes mais cela n'a pas duré. Il a fallu la construction du caniveau dans le quartier par les leaders pour qu'on soit un peu à l'aise. »* (C.T Citoyen de Djikoroni para dans la commune IV du district de Bamako)

Dans les quartiers, les eaux usées et les déchets solides encombrant la rue ne signifie pas que la population accepte la nuisance mais, entre entretenir de bonne relation avec le voisin et laisser l'espace public insalubre, la seconde semble être la meilleure option pour les citoyens.

Il est admis que l'insalubrité est un facteur de développement de certaines maladies comme le paludisme, la diarrhée, et bien d'autres. Cette attitude des citoyens montrent bien que les préoccupations d'ordre social sont plus importantes que la prévention des maladies. C'est ce que soutient Jaffré (2003). Cette attitude contraste bien aussi avec les logiques sociales et culturelles (Olivier de Sardan, 2001a).

### **3.6 L'incivisme de la population ou le déplacement du problème**

L'incivisme dans l'hygiène et l'assainissement à Bamako, semblent plus être provoqués par le manque de suivi du cadre juridique de la structure en charge de la police d'hygiène.

En effet, l'incivisme est généralement défini en parallèle au civisme. Le civisme, demande qu'un individu vive au sein de la société selon les normes établies par elle. C'est donc une situation qui « pousse l'individu humain à agir et à se comporter de sorte à protéger et à promouvoir l'intérêt général, à respecter et à faire respecter les règles sociales, à développer des rapports emprunts de courtoisie et de respect vis-à-vis de l'autre » (Fayama, 2020, p. 2). Ainsi, l'incivisme consiste à agir contre l'intérêt général, il est : « l'absence ou le manque de civisme. Il se réfère également à l'attitude du mauvais citoyen dans son rôle dans la vie publique qui dans la plupart des cas n'est pas dévoué envers la collectivité et l'Etat » (Fayama, 2020).

L'être humain étant un être social, c'est l'éducation qui lui permet d'intégrer les valeurs de la société. « Tout en nous tout se commande » (Mauss, 1950, p. 373). ;. Les pratiques sociales sont reprises par la jeune génération soit par l'influence, soit par imposition. Dans certaines études, l'incivisme de la population dans l'hygiène et l'assainissement est récurrent dans les discours. Ainsi, Diarra dans : « les stratégies de gestion des déchets dans la ville de Mopti au Mali », souligne l'incivisme, comme un des obstacles à la salubrité et l'hygiène. Il souligne le manque de collaboration entre les acteurs et aussi la modicité de matériels de collecte des déchets (Diarra, 2020).

Pour pouvoir respecter les règles, il faut avoir les infrastructures nécessaires. La population ne disposant pas d'infrastructures dans les espaces publics et le manque de collecte régulier des déchets dans les ménages, il serait difficile de parler d'incivisme. Ces résultats corroborent les travaux de Fall, et Timbiné (Fall, Fall, et al., 2017; TIMBINE, 2019). Dans une étude menée en commune IV du district de Bamako, 75% de la population enquêtée ne maîtrise pas les droits et devoirs en matière d'assainissement (Dagno et al., 2023b). L'incivisme de la population est perçu par les agents non pas comme un problème qui émane d'eux, mais des mauvais comportements individuels.

Dans la politique nationale d'assainissement, les acteurs de l'assainissement ont dans leur mission, la sensibilisation. Cependant, au niveau des structures où nous avons eu à faire des entretiens, ces divisions ne font presque pas d'activités de sensibilisation. Cet état de fait des structures crée un dysfonctionnement créant un environnement critique et un problème de santé publique.

### **3.7 Les citoyens et le respect du cadre juridique**

Au Mali, le respect des textes et politiques d'éducation idéologique ont souvent été confronté à une résistance de la population (Rillon, 2010).

« Tout en nous tout se commande. » (Mauss, 1950, p. 373) . L'homme est un être qui apprend et se conforme aux principes de la société. De ce fait, notre perception de ce que les autorités imposent comme valeur sociale, nécessite une analyse profonde. Pour les acteurs de la police d'hygiène et les citoyens, l'application du cadre juridique est une affaire de longue haleine. Des pratiques qui s'intègrent en nous lentement. Cette manière de voir l'éducation tire son fondement des valeurs de la démocratie. En effet pour un acteur institutionnel, les bonnes

pratiques d'hygiène sont adoptées par la population pacifiquement : *Démocratie fanga tè* (le pouvoir démocratique). » (C Y).

Rousseau, dans le contrat social, 1762, disait de manière générale que la démocratie implique le respect de la loi (Rousseau, 1762). Celui qui a du mal à respecter la loi doit être obligé à le respecter par les autorités. Ce principe n'est pas étranger à notre société traditionnelle et nos valeurs sociales.

Dans la famille, nos rapports sont définis par l'âge. Le plus âgé, a l'autorité sur le (la) cadet(te). Ainsi, tout individu qui a séjourné dans les villages et même dans certains quartiers et associations à Bamako remarqueront ce phénomène de redevabilité des jeunes aux aînés et envers la famille surtout dans les familles moins aisées (Bouju et al., 2004).

Le non-respect des textes, s'explique par les mécanismes créés par la société civile pour les contourner. Cependant, ces mécanismes ne suppriment pas le rôle des autorités à faire respecter les lois. Cette attitude de la société civile contre l'autorité date de l'accession à l'indépendance. Sous la première République du Mali, les jeunes contournaient les politiques de citoyenneté jusqu'au coup d'état du Président Moussa (Rillon, 2010).

### **3.8 Bicéphalisme institutionnel**

Selon la loi N°2023-005 du 13 mars 2023, portant statut particulier de Bamako, en son article 1, le district de Bamako est une circonscription administrative comparable à la circonscription administrative de région et une collectivité territoriale comparable à la collectivité territoriale de la région (LOI N°2023-005 PORTANT STATUT PARTICULIER DU DISTRICT DE BAMAKO, 2023). Le code des collectivités donne le même pouvoir aux communes du district de Bamako. Dans le discours des agents des services déconcentrés de l'Etat, les élus les empêchent d'accomplir leur mission pour des raisons électorales. Pour les élus par contre, les services déconcentrés selon les textes sont sous la tutelle des responsables des collectivités territoriales en passant par les maires. Dans les faits, c'est le contraire. Ils font des recettes et les fonds vont directement dans le compte de leur département. Les agents obéissent plus à la direction générale qu'aux élus.

« *Vous savez, le problème de l'assainissement, c'est la non application des textes de la décentralisation. Nous avons des fonctionnaires qui n'ont pas intérêt au transfert des ressources financières et humaines tout simplement pour des intérêts personnels. A chaque activité le pourcentage que leur octroi les entreprises, c'est pour ces raisons que les*

*fonctionnaires ne veulent pas le transfert des ressources financières. Nous avons assisté à des rencontres des collectivités des pays développés. Les communes recrutent les ingénieurs et d'autres spécialistes pour les besoins des communes. Dans notre cas, les fonctionnaires font tout pour que la décentralisation ne soit pas effective. On contourne toujours le problème. Récemment après la nomination d'un premier ministre, il a été dans un dépôt de transit d'ordures pour dire qu'il s'engage à pallier le problème de l'assainissement. Mais ce n'est pas le travail du ministère. Ce n'est pas eux d'engager des ouvriers pour évacuer les ordures ». (A .D Maire adjoint)*

### **3.9 Difficultés de financement du secteur de l'assainissement**

La précision sur le niveau de contribution de l'Etat dans le domaine de l'assainissement est difficile aujourd'hui. En effet trois ministères partagent le budget de l'assainissement au Mali, il s'agit du ministère des mines, de l'énergie et de l'eau ; le ministère de l'environnement de l'assainissement et du développement durable, le ministère de la santé. Cependant, le financement de l'assainissement n'est pas spécifié dans les budgets. Cette thèse est aussi corroborée par le rapport du suivi budget en février 2020 d'une association dédié au suivi budgétaire. D'après le rapport budgétaire de 2018 à 2019, la contribution de l'État à l'assainissement et à l'eau était de 2,62% pour première l'année (2018) et de 3,52% pour l'année suivante (2019) (GSB, 2022, p. 19) .

Sur le terrain, les services d'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances dans les différentes communes du district de Bamako soulignent le manque de financement. Cette difficulté se justifie en effet par leurs conditions de travail.

Au cours des entretiens, il ressort plusieurs fois le manque de moyen de déplacement. En commune III, il n'y a qu'une moto pour 9 agents, même situation vécue par les autres communes. Dans la commune III, les convocations et les discussions se passent dans la cour de la mairie sans possibilité de contrôler les mouvements. Dans chaque service, nous avons aussi remarqué que les responsables et les agents sont dans le même bureau.

Chaque commune compte au minimum six quartiers. Ce qui ne facilite pas le contrôle de l'hygiène environnementale. Les mairies peuvent palier cette difficulté en utilisant les recettes obtenues par les services déconcentrés. Elles peuvent aussi, créer des brigades propres liées à leur service d'hygiène puisque la loi les y autorise.

### **3.10 Le manque d'initiative de la police d'hygiène et des élus communaux**

De la direction nationale de l'assainissement à ses services déconcentrés, le manque de financement est l'obstacle majeur que le personnel souligne. Pour la commune III et la commune IV de Bamako, le service chargé de la police d'hygiène, ne dispose que d'une moto pour six agents en commune III et cinq agents en commune IV. La commune III compte huit quartiers tout comme la commune IV du district de Bamako. En 2022, dans la situation des amendes de transactions (l'argent perçu par les agents lorsqu'un citoyen est amendé), Bamako a perçu 29 223 500FCFA (DNACPN, 2022) . Une somme qui ne couvre pas les frais de déplacement des six communes mais peut contribuer à développer l'accès aux quartiers. Actuellement sur la somme perçue, 75% revient à l'Etat et 25 % aux employés (DNACPN, 2022). Il n'existe aucune mesure de suivi des amendes. Une révision de l'utilisation de l'argent reçu des amendes peut contribuer à renforcer la capacité des agents. Sur terrain les agents comptent sur l'appui des partenaires pour les moyens de déplacement.

Juridiquement, les élus sont les premiers responsables de leurs communes mais cette autorité n'est pas reconnue par les agents des services déconcentrés selon les maires. Certaines mairies comme la commune IV, la commune VI ont mis en place un service d'assainissement avec l'appui des partenaires. Ces comités sont à l'arrêt aujourd'hui pour manque de financement des activités. Ces comités regroupaient tous les leaders communautaires impliqués dans l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable. Un outil que les mairies peuvent utiliser pour la sensibilisation dans le recouvrement de l'impôt. Mais, il semble être créé pour les partenaires. C'est ce que souligne aussi Pierre Sissoko dans un travail de master(Sissoko, 2021).

#### **4. Discussion**

L'aspect dynamique des acteurs de l'assainissement, l'instabilité institutionnelle, les priorités politiques au détriment des mesures d'hygiène et d'assainissement , les arrangements sociaux au détriment de la nuisance et de risque de santé publique, le manque d'infrastructure, le contournement des textes par la population , le bicéphalisme institutionnel ,les difficultés de financement et le manque d'initiatives sont les obstacles liés à l'application des textes dans l'hygiène et l'assainissement à Bamako. Ces résultats confirment bien les conflits d'intérêts qui freinent l'application des textes qui mettent en danger la santé de la population. Même si les problématiques sont différentes, ce travail confirme bien les propos de Fall et al. Et Dagno (Dagno et al., 2023b; Fall, Fall, et al., 2017, p. 11) sur le manque d'information , le manque

d'infrastructures qui constituent les problèmes de l'assainissement en Afrique précisément à Bamako.

Sur le plan théorique, les résultats obtenus à savoir : l'évolution des acteurs et les directives dans l'assainissement, le manque de financement, les interactions entre les acteurs, les arrangements sociaux, les enjeux politiques et économiques qui influent sur l'application des textes, montrent bien l'impact de l'utilisation de la théorie des réseaux sociaux et l'enchevêtrement des logiques sociales (Campenhoudt & Quivy, 2011; Olivier de Sardan, 2001b).

### **Conclusion**

Au terme de notre réflexion sur les obstacles liés au respect du cadre juridique dans l'hygiène et l'assainissement dans le district de Bamako, nous retenons que ceux-ci sont multiples. A partir d'une recherche qualitative, adossée sur des entretiens et l'observation, il ressort que les obstacles résident d'abord dans l'instabilité institutionnelle liée aux remaniements de ministres et de directeurs, dans l'opposition entre les intérêts politiques et le devoir des agents du service d'assainissement, mais aussi dans l'opposition entre la préservation des liens sociaux contre un environnement propre. Enfin, les obstacles liés au non-respect du cadre juridique viennent du manque de financement et du manque d'initiative des élus et des agents du service d'hygiène. Le district de Bamako, dans le sens du respect du cadre juridique, dispose d'outils lui permettant d'arriver à ses fins. Dans chaque commune, un comité existe qui regroupe les chefs de quartiers, les chefs des associations des commerçants, les leaders du réseau des communicateurs traditionnels pour le développement (RECOTRADE), l'association des vidangeurs. Un comité que les communes du district de Bamako peuvent à travers la direction régionale de l'assainissement, utiliser pour pallier le déficit de communication dans le l'hygiène et l'assainissement.

En examinant l'assainissement dans le contexte juridique, cette étude met en évidence l'aspect dynamique des acteurs de l'assainissement en dehors des enjeux économiques, politiques et culturels qui freinent l'application entière des textes. L'assainissement à Bamako relevait principalement du ministère de la santé avant son transfert au ministère de l'environnement de l'assainissement et du développement durable .Cet transfert et l'adaptation des nouveaux acteurs à travers les luttes de positionnement vis-à-vis des ressources liées à l'assainissement malgré son insuffisance et une attitude de la population à développer les mécanismes de



contournements des textes, sont les réalités qui animent le secteur de l'assainissement à Bamako.

Pour une bonne hygiène publique dans le district de Bamako, les élus et les services d'hygiène doivent prendre en main ce secteur à travers une bonne gouvernance pour limiter les problèmes et risques environnementaux.

## Bibliographie :

- Adamou, M. (2021). Caractérisation des ordures ménagères et risques microbiologiques potentiels associés aux décharges situées à proximité des habitations à Bamako [PHD]. Université des Sciences, et Technologies de Bamako.
- Archives nationales du Mali. (1906). Arrêté concernant la construction et salubrité des maisons.
- Bakary, N. M., & Hien, H. (2023). Analyse de la politique de gestion des déchets solides ménagers et santé des populations dans la ville de Bondoukou. *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique*, 5(1), Article 1. <http://www.revue-rasp.org/index/ark:/00000/RASP.v5i1.27>
- Blundo, G., & Pétric, B. (2013). Anthropologie politique de l'État local en Afrique subsaharienne. *Annuaire de l'EHESS. Comptes rendus des cours et conférences*, 365-367.
- Bouju, J., Atlani-Duault, L., & Vidal, L. (2009). L'assainissement et la gouvernance urbaine. In *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement: Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques* (Armand Colin).
- Bouju, J., Ouattara, F., Touré, L., & Bocoum, H. (2004). ' ' Les incivilités de la société civile ' ' Espace public urbain, société civile et gouvernance communale à Bobo-Dioulasso et Bamako (Communes 1 et 2). 171.
- Campenhoudt, L. V., & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (Dunod).
- Dagno, B., Coulibaly, K., Kanté, M. K., & Mariko, S. (2023a). Problématique De La Gestion Des Déchets Solides Dans La Commune Iv Du District De Bamako. *Revue Internationale du Chercheur*, 4(3), Article 3. <https://www.revuechercheur.com/index.php/home/article/view/693>
- Dagno, B., Coulibaly, K., Kanté, M. K., & Mariko, S. (2023b). Problématique De La Gestion Des Déchets Solides Dans La Commune Iv Du District De Bamako. *Revue Internationale du Chercheur*, 4(3), Article 3. <https://www.revuechercheur.com/index.php/home/article/view/693>
- Dembélé, G. (2019). La gestion des déchets solides ménagers et assimilés et la gouvernance urbaine dans le district de Bamako [Environnement Urbain]. Institut supérieur de formation et de recherche appliquée.

- Diarra, Y. (2020). Les Stratégies De Gestion Des Déchets Dans La Ville De Mopti Au Mali. *Revue malienne de Langues et de Littératures*, 007, Article 007.
- DNACPN. (2022). *Revue annuelle (Rapport annuel No. 1; p. 48)*. Direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et nuisances.
- DNP. (2022). *Estimation de la population du Mali par Région, Cercle et Commune selon le sexe en 2023*.
- Eralakaza, O. B., Abdou-Rachidou, H., & Adam Alassane, M. (2022). (PDF) De l'incivisme urbain à la crise de la citoyenneté. 9, 14.
- Fall, A. S., Fall, A. T., Cissé, R., & Vidal, L. (2017). L'assainissement et l'hygiène en Afrique de l'Ouest et du centre. 13.
- Fall, A. S., Ucad, I., & Vidal, L. (2017). L'assainissement et l'hygiène en Afrique de l'Ouest et du centre. 13.
- Fayama, D. T. (2020). *Regard Sociologique Du Phénomène D'incivisme Routier Et Scolaire Dans La Ville De Ouagadougou*. 14.
- Gsb. (2022). *Analyse Des Budgets De L'Etat Dans La Perspective De La Nutrition Et Wash* (p. 31). Groupe de Suivi budgétaire.
- Ibrahim, A., & Traore, S. S. (2022). *Analyse des facteurs environnementaux d'émergence et de développement de maladies en commune VI du District de Bamako*. *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique*, 4(1), Article 1.
- Koné, O. (2023). *Evolution Des Politiques D'assainissement Dans L'espace Uemoa Au Regard Des Lignes Directrices Africaines Pour Les Politiques D'assainissement* (p. 60) [Master]. Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement.
- Kouassi, S. (2015). *Dynamique Urbaine, Acces A L'assainissement Et Enjeux Sanitaires Dans Une Ville Moyenne Camerounaise : Le Cas D'EDEA*. 7ème conférence africaine sur la population, Johannesburg. <https://uaps2015.popconf.org/abstracts/150642>
- LOI N°2023-005 Portant Statut Particulier Du District De Bamako, 28 (2023).
- Mauss, M. (1950). *Les techniques du corps Sociologie et Anthropologie* (Presses Universitaires de France).
- MEA. (2009a). *Politique nationale d'assainissement*. 37.
- MEA. (2009b). *Politique Nationale d'assainissement*. DNACPN.
- MEADD. (2023). *Recueil De Textes Juridiques Du Sous-Secteur De l'assainissement Au Mali*.

- Ndiogou, T. A. (2016). Regards croisés sur la charte de Kurukan Fuga et la déclaration universelle des droits de l'homme. 26.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2001a). Les trois approches en anthropologie du développement. *Persee*, 27. <https://doi.org/10.3406/tiers.2001.1546>
- Olivier de Sardan, J.-P. (2001b). Les trois approches en anthropologie du développement. <https://doi.org/10.3406/tiers.2001.1546>
- Ouattara, I., Diya, A., Diarra, Y., Dembélé, O., & Konaté, A. (2022). Acteurs et stratégies de gestion des déchets solides ménagers à Bamako. *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique*, 3(2), Article 2.
- Rillon, O. (2010). Corps rebelles: la mode des jeunes urbains dans les années 1960-1970 au Mali. 64-83.
- Rousseau, J.-J. (1762). *Du contrat social ou principes du droit politique*. bibliothèque numérique romande, 173.
- Sissoko, P. S. (2021). Partenariat société civile et acteurs institutionnels dans la lutte contre l'insalubrité en commune IV du district de Bamako (No. Mémoire de Master; p. 104). Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.
- TIMBINE, M. (2019). *Gestion des eaux usées domestiques et risque sanitaire à Bamako [Géographie]*. Institut Pédagogique Universitaire de Bamako.
- Tini, A. (2003). *La gestion des déchets solides ménagers à Niamey au Niger : Essai pour une stratégie de gestion durable [These de doctorat, Lyon, INSA]*. <https://theses.fr/2003ISAL0084>
- Toure, A., Diallo, S., Bah, M., Toure, A., & Traore, M. (2023). Expérimentation d'une station de traitement de boues de vidange (STBV) pour l'assainissement des immeubles de plus de six (6) niveaux le long du fleuve Niger à Bamako. 22.
- Traore, H. (2012). *Stratégies d'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement à Bamako (Mali) [These de doctorat, Aix-Marseille]*. <https://theses.fr/2012AIXM3121>